

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
 Etats-Unis (UN AN)... \$2.25  
 Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :  
 Canada (UN AN)... \$1.00  
 Etats-Unis (UN AN)... \$1.25  
 Etranger (Union postale. UN AN)... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

J. N. Gastonguay 1. janv 1914  
 17 Avenue des...  
 1111

HEBDOMADAIRE

Fondée par J. N. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

## SOMMAIRE

Le Meurtre Rituel et l'Histoire... Jules ROMAIN  
 Réflexions sociales... S. M.  
 M. Langlois fait du tapage... UN PSYCHOLOGUE  
 Respect aux infirmes — Les idées étroites d'un assimilateur — Propagande anticléricale — Député, je reste  
 L'Éclairage patriotique... UN CONTRIBUABLE  
 L'Instruction Publique dans la province de Québec — Ce que cela prouve.  
 425 crimes rituels... LUMEN  
 L'esprit d'association... J. P. LEFRANC  
 Le cigare sans fumée... L. HACAULT  
 Les redditions de compte de M. G. A. Vandry... CIVIS  
 Pouvant être utile à qui veut s'établir... UN OBSERVEUR  
 Les catholiques et la "Marseillaise" — Echo du procès de Kief — En Passant : (Bernadette et la Vierge de S. Luc ; La danse des pantins, etc.)  
 Des documents pour M. Langlois.

## Le Meurtre Rituel et l'Histoire

Le meurtre rituel est une question strictement historique ; ce n'est pas une question de doctrine, ni de morale catholique.

Par conséquent l'Eglise n'a pas à le trancher.

C'est donc avec des documents historiques et des pièces juridiques et non avec des opinions et des interviews quelconques, imprécises, superficielles, même de personnages distingués, qu'il faut établir ou démolir la certitude du fait discuté.

Examinons d'abord succinctement quelques *autorités juridiques*.

Au moyen âge (1) : En France, Philippe-Auguste et saint Louis ; en Angleterre, Henri III ; en Allemagne, saint Henry et Maximilien ; en Espagne, saint Ferdinand, expulsent tour à tour les Juifs après des *procédures juridiques* longues et minutieuses et invoquent comme principal motif : le meurtre rituel.

Puis viennent les pièces juridiques des nombreux procès pour meurtre rituel dont les principaux : en France, saint Richard ; en Angleterre, saint Guillaume ; en Espagne, saint Dominicule ; en Allemagne, saint Werner de Wetzlar ; en Italie, saint Simon de Trente ; en Syrie, le Père Thomas, et combien d'autres.

L'Eglise a ajouté à la valeur juridique de ces pièces l'autorité de sa probité et de sa science historique.

Y a-t-il dans l'Histoire des faits qui sont pourtant de croyance générale plus solidement établis ?

Si lord Rothschild en doute, qu'il demande par exemple, cette fois, à S. E. le cardinal Secrétaire d'Etat si les

pièces du procès des meurtriers rituels juifs de Simon de Trente, pièces dont parle Benoit XIV dans une Bulle fameuse, conservées alors aux Archives Secrètes du Château Saint-Auge, et actuellement dans les Archives du Vatican, existent, si les extraits que la *Civiltà Cattolica* en a publiés, en avril 1882, sont authentiques et exacts.

Ce seul dossier suffirait à établir la certitude du meurtre rituel.

Il existe d'autres pièces juridiques irrécusables. D'autres ont été détruites ou dérobées. C'est ainsi que le dossier du procès des meurtriers du Père Thomas, déposé à Paris a été volé sous le règne du juif Crémieux. C'est là une étrange tactique quand on est innocent.

Les Juifs et leurs amis peuvent-ils prétendre sérieusement que toutes les autorités juridiques qui établissent que des sectaires de leur race ont commis des meurtres rituels sont fausses. S'ils sont sérieux qu'ils cessent donc leurs vaines dénégations et qu'ils réclament des procès en réhabilitation. C'est ce qu'a fait l'Eglise dans sa sagesse pour Jeanne d'Arc.

Abordons maintenant les *autorités historiques*.

Il serait trop long de les citer toutes.

Nous nous contenterons de rappeler les témoignages des hommes reconnus de tous par leur science, leur probité et leur discernement historique. Ce sont les Papes, entre autres Sixte IV, Sixte V, Benoit XIV ; ce sont les Bollandistes ; ce sont la plupart des grands historiens et écrivains catholiques, Rahrba ker, notamment ; ce sont les Juifs convertis.

Tous ces hommes se sont-ils trompés ? Les Juifs n'ont jamais tenté de le prouver.

Ils en appellent aux témoignages d'historiens protestants ou modernistes comme Mgr Duchesne et l'abbé Vacandard dont les ouvrages sont suspects ou à l'Index

Ils en appellent aux témoignages des Papes en faussant soit la lettre soit le sens de leurs écrits.

Parce que des Papes protestèrent dans des cas particuliers contre de fausses accusations d'empoisonnement et de meurtres rituels portées par des chrétiens contre les Juifs, doit-on conclure avec les Juifs que de grands Papes ont proclamé que le crime rituel commis par les sectaires Juifs était une légende.

Certes, non. Tous les historiens admettent que les chrétiens, au moyen âge, poussés à bout par les juifs usuriers, rapaces et perfides imaginèrent parfois des prétextes pour exercer sur eux de sanglantes représailles. On les accusa même

faussement dans ce but de meurtre rituel.

Encore une fois c'est contre ces fausses accusations de meurtres rituels, et dans des cas déterminés, particuliers, non établis juridiquement que protestèrent les Papes dans des bulles dont les Juifs de nos jours brandissent des extraits pour prouver d'une façon générale que le meurtre rituel est une légende condamnée par les documents pontificaux.

La campagne tapageuse actuelle autour de l'affaire de Kief n'a infirmé en rien le fait historique du meurtre rituel.

Les Juifs ont beaucoup crié, mais n'ont rien prouvé.

L'Histoire reste intacte.

JULES ROMAIN.

## Réflexions sociales

Ces jours derniers, un ouvrier nous faisait part du mouvement très net qui dans différents corps de métier, commençait à se dessiner vers une nouvelle augmentation de salaire. Qu'il nous soit permis à ce propos de faire quelques remarques.

Tout effort qui tend uniquement à la hausse des salaires ou à la réduction des heures de travail sans de conditions économiques prévues, arrive à ce résultat de produire une hausse proportionnée du coût de production, par conséquent une hausse des prix de vente qui enlève la liberté de la vie. Il suffit de raisonner un peu pour comprendre que si un ouvrier quelconque touche \$15 par semaine au lieu de \$12, la marchandise qu'il fabrique revient plus cher au manufacturier celui-ci devra la vendre plus cher et déjà l'ouvrier sera obligé de faire retour d'une partie de son augmentation de salaire à son usine ; mais ce n'est pas tout, tous les autres ouvriers des autres corps de métier poussés à la fois par l'exemple de ceux qui ont réussi à obtenir une considérable augmentation de salaire, et aussi par ce fait que la vie leur coûte un peu plus cher voudront voir leurs salaires augmentés ; si bien qu'à une hausse des salaires correspond presque toujours une hausse de prix de la vie : nourriture, vêtements, habitations. L'Ouvrier peut bien faire par des grèves successives monter son salaire, mais il ne peut faire que sa pièce de trente sous conserve toujours son même pouvoir d'achat.

On parle bien souvent de procurer à des ouvriers qui ont du travail, qui déjà gagnent beaucoup, des aises et même un certain luxe, mais qui donc pense aux ouvriers qui ne travaillent pas, qui ne gagnent rien. Dernièrement

ment dans un atelier d'imprimerie se présentait un père de famille de cinq enfants qui venait se faire engager à \$2 par semaine pour faire les commissions, afin de gagner au moins quelque chose : ne croyez vous pas que ceux-là (et ils sont nombreux) sont plus à plaindre que ceux qui gagnent \$15 par semaine et veulent en gagner \$18. On apporte comme raison que les ouvriers de Québec doivent gagner autant que ceux de Montréal. Soit ! mais d'abord remarquons que la vie ne coûte pas aussi cher à Québec qu'à Montréal ; ensuite, justement parce que le travail revient un peu moins cher à Québec, les industriels de cette ville peuvent lutter contre ceux de Montréal, et reçoivent des commandes à remplir pour cette ville. La conclusion, me direz-vous, c'est que les patrons gagnent. Sans doute, mais la conclusion aussi c'est que ce travail qui vient de Montréal donne de l'ouvrage aux ouvriers de Québec qui sans cela n'en auraient pas et ne gagneraient même pas les 25c dont ils sont mécontents aujourd'hui. Au contraire, plus une usine est prospère, plus une industrie est florissante, plus elle se fixe dans un pays et par conséquent plus il y a d'ouvriers qui ont du travail, plus les familles sont stables et assurées du lendemain. Cherchons donc principalement à diminuer le nombre des ouvriers sans travail ou qui ont un salaire notablement insuffisant.

Ce qu'il faut, selon nous, c'est par des institutions diverses augmenter la puissance d'achat de la pièce de 25 sous. C'est une autre manière d'augmenter le salaire de l'ouvrier, un peu moins facile, c'est vrai, mais combien plus utile, plus rémunératrice, moins illusoire. Qu'on nous permette d'en signaler quelques-unes : les Caisses populaires et d'économie, institutions permettant de faire les achats à meilleur compte et au comptant, assurances contre le chômage, les accidents, maladies, incapacités ; création (jusqu'à 14 ans) d'écoles précédant l'apprentissage assurant l'instruction professionnelle, donc l'avenir des enfants, etc., etc., sans compter les améliorations morales : suppression de la promiscuité des sexes, le travail de nuit. Il y a là pour beaucoup de quoi réfléchir...

S. M.

## Avis important

Tous ceux qui nous font remise par chèques pour abonnement ou pour achat de livres sont priés de les faire payables au pair, ou d'ajouter quinze sous.

(1) Nous parlerons du meurtre rituel antérieur au moyen âge quand nous étudierons l'origine de cette pratique très ancienne.

## M. LANGLOIS FAIT DU TAPAGE

L'enfant se retrouve dans l'homme, sauf hélas ! trop souvent, pour l'aimable franchise, pour le charme délicieux.

Ainsi, l'enfant aime à se grandir, à coiffer le chapeau, à chausser les hautes bottes de son papa : revanche prise sur la petitesse de sa taille, illusion qu'il crée dans son esprit.

Les hommes de taille exigüe sont fréquemment enclins à procéder de la même manière. Ils affectent des allures militaires, "formidables" même; grossissent leur voix; tentent de "se hausser", en un mot.

Est-ce "mouche de cette famille" qui pique M. Langlois et le fait se lancer dans ses projets de réforme scolaire ?

Les opinions sont libres; moi, c'est la mienne, "je veux la partager", y ajoutant la crainte de son esprit sectaire, qui lui fait concevoir des projets redoutables, qu'on en demeure assuré.

Je l'ai suivi, étudié sans découvrir en lui "graine ni racine" de patriote, son souci étant d'autre sorte.

Maie suffit-il de grossir la voix, de tenter de se grandir, de faire du tapage, de vouloir révolutionner, pour rallier opinions et suffrages, pour établir "l'âge d'or scolaire" dans notre province ?

Téméraires et naïfs seraient ceux qui le pourraient espérer.

Même s'ils ont "de la taille", s'ils annoncent du "zèle patriotique", s'ils font preuve "de compétence", ceux qui s'offrent ainsi pour être les guides de leurs concitoyens, ne doivent être agréés, par les gens prudents, que sous bénéfice d'inventaire.

Et je ne vois guère pourquoi le député de Saint-Louis ferait exception à cette règle.

Soumis à un examen impartial, il n'a rien de ce qui est nécessaire pour qualifier et recommander le "réformateur." qu'il est permis de désirer.

Notre chère, notre malheureuse France en eut à foison des réformateurs scolaires, et de plus "huppés" que M. Langlois, ne lui en déplaise.

Où l'ont-ils conduite avec leurs belles thèses ?

A un "gouffre financier";

A des "résultats scolaires" qui faisaient dire à Jules Simon — sympathique pourtant — "C'est une barqueroute";

A un Viviani, ministre des Cultes, dans sa toif de marquer son scepticisme brutal et stupide, qui disait: "Nous avons éteint des "étoiles" que vous ne rallumerez jamais";

A un Poincaré, homme d'intelligence et de savoir, parcourant la patrie de Charlemagne et de saint Louis, comme son premier dignitaire, et réduit à se "garer des églises", comme d'endroits pestiférés.

Cette énumération des fruits amers, des fruits pourris provenant de la semence prétendue progressive, pourrait être continuée.

Si M. Langlois était susceptible de lâcher sa "marotte" pour revenir à "la raison", je lui proposerais de méditer les lignes imprimées dans une autre colonne, signées par M. Paul de Cazes, en mars ou avril 1912, peu de temps avant de quitter Québec, malheureusement pour n'y plus revenir.

Aux lumières naturelles de sa belle intelligence M. de Cazes joignait l'avantage d'une connaissance sérieuse des choses d'Europe et celui de nombreuses années consacrées à l'étude des questions d'éducation, en sa qualité de Secrétaire du département de l'Instruction Publique. Le témoin est donc de "taille et d'importance"; à quoi servirait-il de le nier ?

Ce témoignage établit avec autorité qu'il n'est ni équitable, ni patriotique de vouloir nous convaincre que tout est à refaire dans nos écoles; mais qu'au contraire notre système est bon, en somme, et que singulièrement dignes d'éloges fructueux furent nos réformes des dix dernières années.

Le fait n'est point niable; à mesure que les fruits se cueillent, on s'en convainc: contre plusieurs des théories modernes il est prudent de se protéger. Comme ces fruits mûris autour de la mer Morte, elles ont l'attrait de l'apparence, mais ne renferment, comme eux, que déceptions et cendres stériles.

D'ailleurs l'illétre de nos campagnes n'est-il pas, à beaucoup d'égards, un humain bien favorisé? Parfois, admirant sa vie saine, morale et paisible, il m'arriva de lui envier son bonheur, sa mentalité.

Puis est-il injuste de prétendre que notre cultivateur surtout, même s'il ne sait ni lire ni écrire, est d'une culture intellectuelle supérieure, d'horizons plus étendus que son confrère d'Europe, de la vieille Terre française, où depuis 1789 les progressistes, chers au cœur de M. Langlois, travaillent arduement, disent-ils, à "l'affranchir", à le développer. Notre posture n'est pas, après tout, si mauvaise et de nature à nous décourager.

Ensuite, que vaut cette instruction obligatoire tant vantée par le député de Saint-Louis et ceux qu'il s'efforce de suivre ?

Rien en pratique, aux yeux des gens qui évitent de se préjuger. Car à part la question de principe et qui touche à la liberté, l'expérience a bien son mot à dire pour quiconque redoute les "aventures risquées." Et qu'apprend-elle à celui qui désire se renseigner ?

Que les résultats ne sont en aucune façon désirables. Et pour s'en convaincre il suffit de consulter les statistiques de l'Ontario et des autres pays où l'on appliqua la méthode préconisée.

Puis supposant que l'on pût compter sur des moissons possibles, resterait la question de les faire croître et de les engranger.

Qui se chargerait de la police? Qui voudrait accepter l'odieux de poursuivre les coupables ?

Les Municipalités? le Gouverne-

ment? les particuliers ?

Mais n'auront-ils pas la prudence de n'avoir cure de s'y risquer ?

Qu'on en soit sûr, les dénonciateurs seraient rares, et bien vite conspués. Non, notre mentalité n'est point prête pour ces mesures par trop draconiennes; et tout au moins il conviendrait d'attendre que leur utilité soit clairement démontrée ?

Done nos gouvernants se montrent sages quand ils désignent les menaces même sarcastiques de M. Langlois, et qu'ils refaquent de s'emballer.

\* \*

Alors, franchement, pourquoi le député de Saint-Louis, "dedans cette occurrence", persisterait-il à "se hausser" ?

UN PSYCHOLOGUE.

## Respect aux infirmes

La Patrie de samedi, le 22 novembre, dans sa page illustrée pour les enfants donne une leçon qui est une abomination au point de vue chrétien.

Elle expose à la moquerie et au ridicule un vieil infirme devenu le jouet d'enfants étourdis.

La Patrie ne peut certes pas prétendre qu'elle moralise ainsi les enfants en les amusant.

L'enseignement par l'image est très puissant. Il peut faire beaucoup de bien, il peut aussi accomplir beaucoup de mal.

Se moquer des infirmes est un acte odieux et révoltant.

On sait que malheureusement un certain nombre d'enfants mal élevés sont enclins à se moquer des infirmes. La récente caricature de la Patrie n'est pas de nature à combattre chez les enfants vicieux ou étourdis cette manie cruelle et antichrétienne.

## Les idées étroites d'un assimilateur

Le pasteur protestant Read, de Montréal, réclame l'assimilation des races et une seule langue au Canada.

"Il croit, nous disent les journaux, que le pays est trop petit pour avoir deux langues."

Le révérend assimilateur n'ignore pourtant pas qu'il y a maints pays tous plus petits que le Canada qui ont pourtant deux ou trois langues officielles.

Prenons, par exemple, la Suisse. Elle a une population de 3,500,000 d'habitants et trois langues officielles: l'allemand, le français et l'italien. Et la Suisse est un tout petit pays comparé au Canada; elle a 15,976 milles carrés, ce qui représente environ 1.22 de la province de Québec.

Non, ce qui est petit chez nous ce n'est pas le pays mais c'est la mentalité des assimilateurs et des anglicisateurs.

Le Rev. Read devra trouver des raisons plus solides pour étayer sa thèse d'assimilation s'il veut être pris au sérieux.

## Propagande Anticléricale

### CE PRETENDU SERMENT DES JESUITES

Le Devoir, à la demande de M. Charles Marcel, ancien président de la Chambre des Communes demande aux ministres des Douanes et des Postes de mettre fin à la propagande anticatholique et anticléricale qui se fait librement des Etats-Unis au Canada.

Notre confrère donne comme échantillon de cette littérature la dernière partie du prétendu serment des Jésuites qui est un tissu incroyable de calomnies odieuses, imaginées par des misérables infâmes sectaires anticléricaux :

"Je déclare et promets, de plus, fait-on dire au Jésuite, que je ferai quand l'occasion s'en présentera, une guerre sans merci, secrètement et ouvertement, contre tous les hérétiques protestants et libéraux, comme on m'ordonne de le faire, pour les extirper de la face de la terre, sans égard pour le sexe, l'âge ou l'état, et je pendrai, brûlerai, ruinerai, brouillerai, écorcherai, étranglerai et enterrerai vivants ces infâmes hérétiques; je déchirerai les entrailles et les seins des femmes, et j'écraserai la tête de leurs enfants contre la muraille, afin d'annihiler leur race détestable. Quand ces choses ne pourront être faites ouvertement, je me servirai de la coupe empoisonnée, de la cravate à étrangler, de l'acier du poignard ou de la balle de plomb, sans égard pour l'honneur le rang, la dignité et l'autorité de la personne, quelle que soit sa condition dans la vie privée ou publique, comme on m'ordonnera de le faire à quelque moment que ce soit, par l'entremise d'un agent du pape, ou d'un supérieur de la Fraternité du Saint Père, de la Société de Jésus (Jésuites).

En foi de quoi je consacre ma vie et mon âme et toutes mes facultés physiques, et avec le poignard que je reçois actuellement, je signe mon nom avec mon sang, en témoignage de ceci: et si je faillis ou si je faiblis dans ma détermination, puissent mes frères ou mes camarades d'arme de la milice du pape me couper les mains et les pieds, me couper la gorge d'une oreille à l'autre et qu'on m'ouvre le ventre et qu'on y brûle du souffre, avec toutes les punitions qui peuvent m'être infligées sur terre et que mon âme soit torturée éternellement dans les enfers.

Tout cela je... le jure par la Sainte Trinité et le Saint Sacrement que je vais recevoir, pour accomplir ce serment.

En témoignage de quoi j'invoque le très Saint Sacrement de l'Eucharistie et je témoigne de plus de ce serment avec ma signature écrite de la pointe de cette dague trempée dans mon sang et scellé en face de ce Saint Sacrement.

Il a quelques années nous dénoncions aux ministres des douanes et des postes la propagande que faisaient chez nous les sectaires français avec la complicité d'agents de la Loge de Montréal.

Ainsi une feuille immonde, impie et anticléricale, la *Calotte* de Paris, est propagée parmi nos ouvriers.

L'Eglise catholique et notre clergé ont droit à la protection de l'Etat.

## L'Eclairage Patriotique

"Que les villes soucieuses de leurs intérêts n'acceptent jamais cet éclairage nouveau, même s'il est offert par les Echevins."

L'EXPERIENCE.

**A ceux qui auraient des doutes, de venir consulter les Québécois**

Il y a deux ou trois ans quelques-uns de nos échevins, "en mal d'actes civiques", à ce qu'ils assureraient, prétendirent favoriser Québec en lui procurant avec l'aide d'autres citoyens, un éclairage économique. C'était bien un peu forcer les convenances et les traditions, s'il faut toujours s'en tenir aux idées de l'ancienne Rome où l'on disait : "Non-seulement la femme de César doit être honnête, mais encore agir de telle sorte qu'il soit impossible de justifier un soupçon."

Et qui conseillerait, de notre temps surtout, aux échevins honorés de la confiance publique, d'être moins circonspects que cette payenne ?

Néanmoins, séduits par la perspective, irrités par les allures peu populaires du Merger de Québec, les contribuables ne parurent point s'émouvoir, et l'on attendit.

\*\*\*

Une compagnie fut donc formée ; et prouve que les entreprises "engendrées et annoncées" dans l'intérêt général sont parfois profitables aux intérêts particuliers, il arriva que le terrain requis par la nouvelle fabrique fut vendu à un prix singulièrement rémunérateur pour les gens prévoyants qui avaient eu l'heureuse idée de l'attirer dans leurs mains.

Assez naturellement la commission faite pour éclairer la ville fut égrée, puisque en sus des prix réduits proposés, quelques-uns des échevins qui offraient la lumière, se trouvaient, par leurs fonctions, capables de l'accepter.

Mais la satisfaction et les plaisirs durables ne répondent pas toujours aux apparences du début. Le revers de la médaille survint pour les habitants de Québec, et je crains fort que ce ne soit pas fini.

D'abord, comme les mères très fières de leur premier poupon, qui préparent une layette beaucoup trop luxueuse, les pères de la jeune Patriote, au Conseil de ville, n'ayant qu'à puiser dans le coffre municipal, décidèrent de célébrer sa naissance d'une façon coûteuse et solennelle, en faisant l'acquisition de cette "layette extravagante", s'il en fût, appelée : "Les nouveaux poteaux d'éclairage" dont nos rues sont bordées, avec le résultat que, fort munis de lampadaires Québec se trouve dépourvue de lumière, parfois au moment le plus ennuyeux.

Puis ce "trousseau royal" : \$125,000, au bas mot, non compris le coût de l'entretien qui ne sera pas minime, est encore ouvert à la critique, du fait que ces malheureux poteaux sont affectés

de vices apparents et cachés, dont le moindre n'est pas d'être trop courts de deux à trois pieds.

Il se trouve donc que l'éclairage promis n'a pas été donné ; les plaintes sont générales, et plus le temps s'écoule, plus il devient douloureux que la Compagnie soit en état de remplir ses promesses.

\*\*\*

A l'une des dernières séances du Conseil, pour la vingtième fois peut-être, la question fut remise sur le métier. Et il arrive que les pères de "la Nouvelle Née" s'évertuent toujours à lui supposer une vigueur et des aptitudes qui n'ont guère brillé jusqu'à ce jour. Réussissent-ils à aveugler tout le Conseil à son sujet ? On le dirait vraiment, puisqu'à l'unanimité l'on adopta cette résolution follichonne, qu'au lieu de dire à la Compagnie : "Remplissez vos obligations, le temps de l'indulgence va prendre fin" ; il fut décidé de retenir, à nos frais, les services toujours coûteux d'un expert qui ira avec l'ingénieur de la cité constater, devinez quoi... s'il est bien vrai que la Dorchester est incapable de nous fournir la lumière qu'elle nous doit. N'eût-il pas été plus pratique et plus économique de lui écrire :

"Si vous êtes en état d'exécuter vos obligations, prouvez-le en nous éclairant convenablement."

En vérité s'il n'était pas un peu triste de voir jouer ainsi avec nos écus, la matière à rire serait à utiliser. A tout événement la jeune patriote ne peut se plaindre, qu'à vouloir servir sa patrie, elle fut payée d'ingratitude comme il arrive si souvent.

\*\*\*

Mais je le crains, nous n'en sommes pas au point le plus épineux pour nos finances. Comme à propos de "Notre Grande Exposition Nationale", il peut encore se trouver des "progressistes", "des patriotes", à la poursuite de couronnes civiques. L'exemple de M. le Maire peut être pernicieux ; d'ailleurs, lui qui aime "ces couronnes", vraisemblablement n'arrivera point le dernier.

Oui, le problème m'intrigue : je redoute qu'on envoie ainsi "ausculter" la Compagnie ; car supposons le diagnostic favorable quant à sa "constitution," — les meilleurs médecins se trompent parfois — et qu'à quelqu'un ayant de l'habileté et intérêt à rendre municipale la "pupille", il prenne fantaisie de prétendre que jusqu'ici ses "tuteurs" ne surent point la faire travailler ; puis qu'il lui faut une direction plus éclairée, plus maternelle, et que la bonne ville de Québec est une "nourrice" toute trouvée...

Est-il bien sûr qu'il manquerait de convaincre et que son "tour" serait déjoué ?

Je l'admets, la chose serait sûrement cocasse, mais pas plus que de réduire au rôle de vile montreuse de cirque, notre chère vieille cité.

L'adoption dont on nous menace peut-être, serait, à coup sûr, moins coupable, puisque dans l'espèce, la morale de l'enfance et de la jeunesse étant sauve, notre argent, seul, serait "brûlé."

Déjà, au Conseil un échevin a cru

d'avoir parler de "municipalisation", nouveau "gouffre financier" pour la ville, mais qui serait un vrai "trésor" pour la Compagnie municipalisée.

Donc à ceux qui, comme le vieux rat de Lafontaine, voudraient se montrer sages, je donne le conseil de se méfier.

UN CONTRIBUABLE.

## L'Instruction Publique

Dans la Province de Québec

Le résumé du système scolaire de la province de Québec, ci-dessus, est extrait d'un opuscule que j'ai publié en 1905, à l'occasion de l'exposition d'Anvers, où il a été distribué. Comme depuis cette époque il s'est produit dans l'administration scolaire au Canada, de très importants changements qui ont surtout pour objet l'amélioration du sort du corps enseignant, cette esquisse a dû être mise au point. Ce travail a été fait, très intelligemment par M. l'inspecteur d'écoles Marquis, un jeune éducateur de mérite, qui a su faire ressortir les heureuses innovations que la politique progressive du Gouvernement a effectuées pendant ces dernières années.

Pour être juste, il faut avouer que le système scolaire canadien, tel qu'il est actuellement, n'est pas inférieur à celui de la plupart des pays européens, surtout si l'on tient compte qu'il doit opérer parmi une population composée d'éléments nationaux et religieux divers. Et sur cela j'ai eu l'opinion de plusieurs éducateurs réputés de France.

Il serait donc irrationnel de dénigrer ce système parce qu'il n'aurait pas encore atteint tous les résultats qu'on a droit d'en attendre. Evidemment, il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à la perfection, mais il faut donner le temps aux modifications qui ont été accomplies de produire l'effet désiré. Jugeant par les progrès réalisés, ces dix dernières années, progrès faciles à constater par les statistiques, l'on peut prédire que le temps n'est pas éloigné où, au point de vue de l'instruction comme pour tout le reste, la province de Québec atteindra un rang des plus honorables. Alors, au lieu de calomnier notre système scolaire, ne convient-il pas de louer et d'encourager les notables efforts qui sont faits de toutes parts pour le rendre plus efficace ?

Que l'on considère ce système, au point de vue de la liberté laissée aux municipalités, comme au point de vue de la fréquentation scolaire, il l'emporte de beaucoup sur les organisations européennes. L'Eglise au Canada, par son organisation paroissiale, apporte un appoint précieux à l'école. Constatant Elle rappelle aux parents leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Et la profonde conviction qui naît de ce haut enseignement vaut infiniment mieux que les lois obligatoires de l'Etat.

Notons aussi que notre organisation scolaire confessionnelle écarte le troublant problème de la neutralité de l'école, neutralité illusoire, qui déguise un mensonge sous le manteau de la loyauté.

Enfin, le département de l'Instruction publique, placé comme il l'est sous la direction d'un Surintendant nommé pratiquement à vie, empêche la politique de pénétrer dans le temple sacré de l'éducation. Les pays où il y a un Ministre de l'Instruction publique n'échappent pas toujours aux misères inhérentes aux coleries de parti.

En même temps que notre système assure la persévérance dans la direction de l'enseignement, il conserve à l'école un caractère plutôt paroissial, caractère qui s'harmonise si bien avec nos traditions religieuses et nationales.

Que la province de Québec soit donc fière de son système scolaire, qu'elle a le devoir de maintenir, d'améliorer et de développer.

PAUL DE CAZES

## Ce que cela prouve

Un journal à tendances radicales, par conséquent un organe naturellement judéophile, rapporte avec empressement la déclaration suivante d'un religieux américain au cours d'une démonstration publique en faveur des Juifs.

"Je sympathise avec les Juifs parce que l'Eglise catholique elle-même fut autrefois accusée du crime rituel."

On nous permettra de réfuter cette déclaration par quelques mots d'explication.

Aux premiers temps du Christianisme les Romains confondaient les Juifs et les Chrétiens, et tinrent ainsi ces derniers responsables de crimes commis par les premiers.

Dans la suite cette confusion s'est dissipée. L'accusation de meurtre rituel n'a persisté que contre les Juifs. C'est caractéristique.

S'ils étaient innocents de pareils crimes, en effet, comment donc expliquer qu'au XXIème siècle les Juifs en sont encore accusés ?

## Député, je reste

L'abbé Lemire persiste toujours à vouloir se présenter de nouveau comme candidat malgré la défense de son Ordinaire et celle de Rome.

"Prêtre je suis, aurait-il déclaré, député je reste, étant d'un côté, sans reproche et de l'autre sans peur. Par conséquent, en avant pour la campagne électorale."

L'attitude de M. Lemire est un grave sujet de scandale par tout le monde catholique.

## Convention d'Industrie Laitière

La grande Convention de la Société d'Industrie Laitière sera tenue les 2 et 3 décembre à Fraserville.

Tous les amis de l'Agriculture et de l'Industrie Laitière sont invités à assister à cette importante réunion.

D'intéressantes conférences seront données sur des sujets pratiques et d'actualité.

## 425 Crimes Rituels

### 700 Rabbins les nient

Maintenant que le Juif Mendel Beilis de Kief se trouve acquitté, faute de preuves suffisantes, peut-être, en ce qui concerne l'assassinat rituel dont il était accusé, et que l'acte d'accusation impute à une des mille sectes secrètes du Kabbalisme talmudique, sans l'imputer au Judaïsme entier, — race et religion — il est utile pour les *Goim* (chrétiens) de savoir que :

10. Jusqu'à la fin du XIXe siècle une liste de crimes de ce genre tous imputables à certains Juifs, de certaine secte occulte a été dressée, avec documents historiques et judiciaires à l'appui.

Nous lisons dans l'excellente et indispensable *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (Paris, 20 oct. Index documentaire A. Martigue, p. 3904) :

" La cour d'assises de Buda-Pest (lê-bas ou dit *Juda Pest*) a été saisie de plainte officielle accusant le *Risveglio* (le *Réveil*, de Triume) d'avoir atrocement calomnié les pauvres Juifs, en publiant une vieille liste des meurtres rituels commis depuis l'an 425 jusqu'à nos jours. La liste a été puisée dans le livre *Nella Tribudi Ginda* du Juif converti Roccadadia, livre paru il y a plusieurs années en Italie. Cette liste avait, auparavant, été publiée, sauf les crimes récents, pour la première fois en langue roumaine par le rabbin converti Theophytus. En 1854 le livre fut publié en italien par l'éditeur Giacchetti. L'étude historique de Theophytus fut traduite dans d'autres langues européennes. Jamais il n'y eût de procès de la part des Juifs. "

Le *Risveglio* fut acquitté, haut la main.

20. L'ensemble des preuves, témoignages, documents, ouvrages, etc., dont plusieurs émanent de rabbins talmudistes convertis et d'un prêtre catholique érudit, professeur universitaire, ensemble fourni par l'Acte d'accusation officiel authentique sur lequel les protestants juifs ont gardé un silence éloquent, cet ensemble ainsi que les témoignages fournis aux débats établissent, à suffisance de droit, que le meurtre de Kief est rituel dans toute la force du mot.

Le meurtre de Kief peut être ajouté à la liste antérieure.

Voilà ce que la fameuse protestation des 700 rabbins talmudistes et autres a nié—d'avance—avec une audace dont la Juiverie a seule le secret. Ils ont nié carrément 425 cas constatés. Ils ont nié les caractères rituels du crime de Kief.

L'art des protestataires a consisté à vociférer, au nom du Judaïsme entier, — race et religion — contre la Russie, à qui ils ont reproché, meneongèrement, d'imputer au Judaïsme global un crime spécial que l'Acte d'accusation officiel n'impute qu'à une secte. Les *goim*, même des prélats anglais, qui n'ont jamais vu l'acte d'accusation, — jamais traduit en anglais, et pour cause, — ont été trompés par le *aveu* judaïque....

30. Le Jury de Kief n'a eu qu'à se prononcer sur la culpabilité de l'accu-

sé du chef d'assassinat. Il n'a pas prononcé sur le rituelisme du crime constaté.

40. Deux cents reporters ont fait le siège de la cour d'assises de Kief avant et pendant les débats, au dehors et au dedans, se relayant par équipes.

Tous—ou à peu près—stylés, étaient au service des Agences judéo-maçonniques et de la presse subissant les influences judéo-maçonniques. Pas une seule agence de dépêches n'a lancé des analyses impartiales ou des comptes rendus fidèles. Le Juif FF. Crémieux —un faux nom— savait qu'en se rendant, à prix d'or, maîtres de la Presse, les Juifs auraient... " le reste ".

La grande fabrique d'opinion talmudo-maçonnique a fonctionné à outrance autour de Kief. Aucun journal non infodé n'a pu publier un compte rendu fidèle des débats. Le *trust* en avait le monopole.

Voilà comment, en ce XXe siècle, de Progrès et de Lumière, la Presse éclaire l'opinion publique !...

LUMEN.

## L'Esprit d'Association

Notre peuple travailleur n'a pas l'esprit d'association. De plus, il ignore totalement la puissance merveilleuse de la petite épargne et ne croit pas à la force des sous accumulés.

S'enrichir vite et sans peine, voilà son rêve.

Aussi, le voit-on, sans précaution aucune, se lancer dans les entreprises les plus hasardeuses. Qui n'a vu, dans ces derniers temps, des cultivateurs, des ouvriers, sur la simple parole d'un habileur quelconque, acheter des parts dans des compagnies lointaines, inconnues souvent, imaginaires, ou encore apposer leurs signatures au bas de billets promissoires de mille piastres ! Et ce, pour de l'immeuble !

Des cultivateurs ! des ouvriers, dans l'immeuble ! ! !

Des gens qui ne voudraient pas acheter sans le voir un objet de trente sous, achètent sans les connaître, et sans broncher, des lots de mille piastres ! C'est un comble.

Et tout cela pour arriver à la fortune, sans travail.

Il importe donc de former une mentalité nouvelle à tous nos travailleurs, il importe de bien leur inculquer l'esprit d'association, et d'association catholique.

C'est cet esprit qui est en train de révolutionner le monde économique australien.

D'après les statistiques officielles de janvier 1912, il y avait en Australie 17,841 sociétés coopératives de tous genres. Sur ce nombre 11,196 sont des coopératives agricoles, et le groupe principal de ces dernières se compose de Caisses de Crédit type Raiffeisen ; elles se chiffrent à 7,991.—

En 1911, les Caisses seules ont augmenté de 380 Ce développement prodigieux des Caisses rurales est dû partie à l'esprit d'association et de solidarité des cultivateurs australiens, partie à l'action prévoyante et intelligente du Département de l'Agriculture qui a aidé de toutes ses forces, le mouvement

coopératif.

Le crédit rural est tellement bien organisé en ce pays.

Les plaies sociales que les Caisses de Crédit ont fait disparaître ailleurs, pourquoi ne les feraient-elles pas disparaître chez nous ?

Nos Caisses Desjardins ont déjà fait un grand bien à ceux qui ont su les comprendre. Mais combien peu nombreuses sont encore les paroisses qui bénéficient des avantages que procurent ces Caisses.

L'usure nous dévore, la campagne se déserte, le coût de la vie augmente sans cesse, nos jeunes méprisent la terre ; est-ce que l'esprit d'économie, est-ce que l'association coopérative ne nous guériraient pas de tous ces maux ? On peut l'espérer.

Toutefois pour en arriver là il nous faut des dirigeants, convaincus que le salut est dans la coopération. Et comme la coopération demande du dévouement réel, qu'elle bannit toute exploitation, et ne promet pas les profits fabuleux et mensongers de l'immeuble, pratiqué par des spéculateurs, nos dirigeants sauront-ils la comprendre ?

L'heure est grave.

Si nous ne savons pas former chez le peuple l'esprit d'association dans le bon sens, plus tard nous verrons ce même peuple enrégimenté par les ennemis de la société bouleverser le pays et toutes ses institutions.

N'est-ce pas ce qui est arrivé en France ?

C'est ce qui se prépare chez nous.

J. P. LEFRANC.

## A propos d' "Ames juives"

Le *Quebec Chronicle*, organe ultra-sémita a reproduit comme pièce de valeur dans le débat au sujet du meurtre rituel un pitoyable article du *Catholic Record*.

Nous n'en soulignerons aujourd'hui qu'un seul point faible.

L'auteur prétend que l'ouvrage de l'abbé S. Coubé, *Ames juives* est le *vade mecum* de ceux qui sont d'avis que le meurtre rituel n'est pas une stupide et odieuse légende mais un fait acquis à l'histoire.

C'est là une grave fausseté.

*Ames Juives* est un roman, il n'a par conséquent aux yeux des catholiques, abstraction faite de ces beautés littéraires, aucune valeur documentaire et historique. C'est précisément à cause de la fiction dangereuse qu'il enseigne sur certains points que cet ouvrage a été mis à l'Index.

Et enfin comme question de fait, pour notre part, nous ne connaissons aucun écrivain sérieux qui s'est documenté dans *Ames juives* pour soutenir la thèse historique du meurtre rituel.

Il serait insensé d'avoir recours à un roman à l'Index, quand il y a tant d'ouvrages et de documents historiques irréfutés et irréfutables et contre lesquels la juiverie s'use vraiment les dents.

L'article du *Catholic Record* de Lou-dou méritait bien d'avoir le triste honneur de servir de picotin dans les colonnes du *Chronicle*.

## Le Cigare sans Fumée

### Fantaisie

Après le fusil, le canon sans bruit, sans fumée, le cigare sans feu, sans fumée. Pourquoi pas ?

Cigare prodigieux, phénoménal, merveilleux, idéal !

Le dernier mot, le comble de la perfection des *perfectos*.

Cigare unique, sans rival au monde des fumeurs.

Arôme exquis, parfum suavissime, bouquet suprême.

Pas un atome de tabac, ni Virginie, ni Havane, ni Manille, ni Cuba, ni Porto-Rico, ni même de feuille de chou.

\* \* \*

Particularités : ne s'allume pas ; donc aucune fumée.

Ne contient pas un atome de poison, nicotine, ou huile essentielle ; pas un atome de sel, de potasse, de sulfide ou biesulfide.

Le cigare sans fumée n'encrasse ni le palais, ni les gencives ; ne jaunit pas les dents ; ne provoque aucune salivation, aucune expectoration ; ne pique ni les narines, ni les muqueuses nasales, ni les nerfs olfactifs.

Le cigare sans fumée économise singulièrement les allumettes.

Un seul cigare sans fumée suffit pour la vie entière d'un centenaire, même d'un bi-centenaire.

\* \* \*

Le cigare sans fumée, pour les jeunes comme pour les vieux, peut s'employer jour et nuit, au lit, n'importe où : dans la maison, ou dehors, dans l'étable, dans la grange, dans le train ; en ballon, en aéroplane ; dans une mine, dans une poudrière, au milieu des plus épouvantables explosifs connus jusqu'ici, et des gaz les plus délétères.

Le cigare sans fumée, ne fait courir aucun danger aucun risque à la Santé, à l'hygiène. C'est le cigare par excellence de la Salubrité privée et de la sécurité publique.

\* \* \*

Le cigare sans fumée peut s'employer à pied et à cheval, en voiture, en automobile, par tous les vents, par tous les temps les plus froids, les plus humides, les plus secs, les plus pluvieux.

Le cigare sans fumée ne nécessite l'emploi d'aucune porte-cigare, d'aucun étui, d'aucune boîte avec ou sans étiquette. Il ne laisse aucun résidu, aucune cendre.

Le cigare sans fumée, et ceci est le comble des combles, est à la portée de toutes les bouches, de toutes les bourses, du riche et du pauvre, de l'intellectuel et du prolétaire, car :

Le cigare sans fumée ne coûte rien, absolument rien du tout.

Et par ce temps où tout hausse de prix, ce n'est pas là un petit avantage.

\* \* \*

Le cigare sans fumée peut s'employer avec modération ou avec excès. Peu importe !

Le cigare sans fumée est la joie de la maison, la paix de la famille, la tranquillité des parents, la jubilation des ménages.

Le cigare sans fumée ne fait pas boire. C'est le *vade mecum* de la Tempérance. C'est le désespoir du cabaret, du mastroquet, du bar, de la buvette.

Aussi le cigare sans fumée est introuvable dans ces établissements licenciés pour l'exploitation de la soif sans soif, de la misère, du *farniente*, de la paresse, voire du vice et de la débauche.

On ne voit jamais le cigare sans fumée à la bouche des rubiconds exploités, ou des pauvres exploités, des payeurs et des buveurs de *traite*.

Pourquoi ?

Parce que le cigare sans fumée est le cigare de la bonne société, qui ne boit pas, qui n'offre, ni n'accepte la *traite* ; qui n'exerce pas plus la *traite* des soiffeurs que la *traite* des noirs ou la *traite* des blanches.

Voilà pourquoi je crois, — naïf orgueil d'inventeur non encore patenté, ou illusion d'optimiste — que le cigare sans fumée, en ce XXe siècle, pourrait faire prime devant Monseigneur St Pierre, et que le Gardien séculaire du Paradis aura des égards particuliers pour les chrétiens de bonne vie et de bonne mort qui n'auront jamais fumé que ce cigare-là, sur terre.

Et qui sait ? Peut-être même Monseigneur St Pierre permettra-t-il de continuer ce cigare de bénédiction dans l'autre vie... N'est-il pas sans fumée ?

*Humble confession* : L'inventeur, se frappant la poitrine — mieux vaut tard que jamais — est obligé pour mâter son orgueil, d'avouer que parfois il lui arrive, après avoir savouré les délices du cigare sans fumée, d'en allumer un autre, avec fumée, pour comparer. Puis, repentant, il reprend avec une nouvelle conviction le cigare idéal. Décidément, c'est le meilleur...

L. HACAULT.

## Avis à un grand écrivain

La *Presse* a raconté avec force détails naturellement la fin mouvementée et tragique de l'ancien détective Picard, devenu meurtrier.

Voici un passage qui va rendre proverbiale l'intelligence de la grande feuille montréalaise.

Picard est surpris dans une ruelle par ceux qui le poursuivent, " il tourne la tête, dit la *Presse*, et aperçut Savard qui déjà lui saisissait le bras. " Ce qui suit tentait la plume d'un grand écrivain. "

Ce qui suivit, tout le monde le sait. Picard d'un geste désespéré, rapide, se suicida en se faisant sauter la cervelle avec son revolver.

C'est cette scène abominable qui se loua la *Presse* tentant la plume d'un grand écrivain.

Allons donc, c'est un sujet digne d'un vulgaire feuilletonniste quelconque ; voilà tout.

Nos abonnés sont priés de ne pas nous oublier et de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration.

## Les redditions de compte de M. G. A. Vandry

### ET LES SORTILÈGES DU PÈRE LEBRUN

Le Père Lebrun, qui vivait de quête sur la côte Nord, depuis Québec en descendant, donnait des *sorts* ; et à preuve l'on racontait qu'un jour, chez un cultivateur, après une scène terrifiante, à la suite d'un refus d'aumône, il fut constaté qu'on ne pouvait réduire la crème en beurre.

Les prud'hommes du village consultés, l'on chauffa énergiquement la crème additionnée d'aiguilles, et en moins de quinze minutes, survenait le vieux sorcier à travers champs, geignant à pierre fendre, qui leur dit de cesser leur "chauffage", puis qu'ils feraient du beurre à volonté. Et il en fut comme il avait dit.

La comparaison est facile à établir, car si le père Lebrun donnait des "sorts", et que M. Vandry ne donne point de profits, avec sa grande Exposition, tous deux se ressemblent du fait que c'est par la rigueur qu'il les faut impressionner.

Ainsi M. Vandry fut traité, par notre Conseil de Ville, avec douceur, on le peut dire.

Da soin de nos deniers les échevins n'avaient cure.

M. l'administrateur donnait les contrats sans en référer au Conseil, ne demandant même pas de soumissions, etc, etc.

Le cirque fini, il envoie à la ville un rapport en quelques lignes, constatant un déficit de \$36,000, qu'il ne se donne point la peine de justifier.

Ces menus détails ou les remplace par la demande de \$150,000 pour continuer les opérations l'an prochain.

Nos échevins me paraissent bien avoir opiné du bonnet, puisqu'ils ne réclamèrent ni reddition de comptes, ni pièces justificatives ; qu'ils n'eurent pas même le souci de proposer une audition des livres, et qu'ils votèrent sans délibérer \$20,000, aux fins de combler partie du déficit annoncé avec si peu de gêne.

Aux procédés si doux, mais injustifiables du Conseil, M. Vandry répond par une indifférence complète, en se f... des contribuables dont il dépense l'argent.

Arrive " Un Contribuable " qui se plaint, et commence à fouailler la Commission et M. l'administrateur.

Aussitôt M. Vandry offre au public, dans la *Semaine Commerciale* ce qu'il n'avait pas même jugé bon d'offrir au Conseil de ville : une prétendue reddition de compte, qui contient des "perles", — je le prouverai.

Moi, *Civis*, le seul en sus d' " Un Contribuable " et d' " Argus " qui paraissent avoir souci de l'intérêt québécois, je lui posai sept questions pertinentes afin d'obtenir des détails essentiels. Il ne répond pas, bien qu'il le doive, mais il fait annoncer par le *Soleil* d'hier soir, avec une bonhomie charmante qu'il accorde de ce que refusé au Conseil ; ce que

celui-ci eût exigé : un auditeur dont il promet le rapport.

Pour le père Lebrun comme pour M. Vandry, il n'est donc pas vrai le vieux dicton : " Mieux fait douceur que violence " : c'est la crème sur le poêle ; c'est l'affichage en plein public qui doivent être employés.

Mais attendons le rapport de M. l'auditeur.

Néanmoins, je persiste à croire que M. l'Administrateur ferait mieux de répondre aux questions que, la semaine dernière, je lui posais.

CIVIS.

## Conférence sur une question brûlante

Mardi soir à Québec, sous les auspices du cercle Garneau de l'A. C. J. C., M. l'abbé Antonio Huot a donné une conférence très instructive sur la question juive et le meurtre rituel.

Le conférencier a déployé une grande richesse de documentation.

Son antisémitisme tout naturellement comme il convenait à un prêtre, fut chrétien.

Pas un des auditeurs n'est sorti de la salle emportant la haine du Juif. Tous au contraire ont compris que tout en se tenant sur la défensive la vengeance digne du chrétien était de prier pour la conversion d'Israël, comme le demande l'Eglise.

La conférence de M. l'abbé Huot sera, nous l'espérons, publiée prochainement en brochure.

## La Peste du Cinéma

D'après les chiffres officiels fournis par le gouvernement provincial il y a à Montréal 64 salles de vues animées. C'est beaucoup trop.

Le gouvernement devrait prendre des mesures pour en diminuer considérablement le nombre, en raison du danger moral surtout que la cinématographie présente pour le public en général et pour la jeunesse en particulier.

Ces salles de spectacles non seulement sont devenues une peste, mais une source de démoralisation, une école de crimes.

Ce n'est pas non plus une mine pour le trésor public. En effet pour quelques mille piastres de revenus qu'apportent ces salles de spectacles, le gouvernement a dû faire des déboursés nouveaux considérables en frais de justice, en organisation de cour juvénile, en frais d'école de réforme, etc.

Il est donc temps de prendre des moyens pour diminuer l'influence de ces foyers démoralisateurs.

Le R. P. Guillaume Charlebois a été nommé Provincial des Oblats au Canada. Son premier acte a été de consacrer la province au Sacré-Cœur de Jésus.

## Pas de flacon par la poste

Le Conseil National de la Y. M. C. A., a résolu d'adresser une résolution au Ministre des Postes du Canada demandant que les liqueurs enivrantes soient exclues des matières qui pourront être expédiées par le nouveau service de colis postaux.

L'idée est excellente et opportune.

Nos sociétés de Tempérance et les Liges du Sacré-Cœur devraient s'empresser de réclamer dans le même sens.

## Un monument à Louis Hébert

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a décidé de se mettre à la tête d'une organisation tendant à réaliser le projet d'un monument à Louis Hébert, qui sera inauguré en 1917, à l'occasion de l'arrivée de la première famille française à Québec.

## Fêtes en l'honneur de Veillot

En même temps qu'à Paris, Montréal fêtait solennellement à l'Université Laval, le 25 novembre le centenaire de Veillot.

S. G. Mgr Bruchési a présidé la fête et a salué en quelques mots la mémoire du grand écrivain catholique que Pie X vient de louer dans une lettre mémorable.

Le R. P. Lalonde S. J. parla de Veillot *catholique* et M. Edouard Moutpetit de Veillot *l'écrivain*.

## Nos meubles seront-ils retrouvés ?

Notre correspondant *Civis* nous informe que si M. le Maire ne donne pas à *Argus* la solution du problème qu'il pose, lui, *Civis* la donnera ;

Pois que ces meubles sont d'une nature curieuse et que l'achat peu profitable pour Québec ne fait guère l'éloge de nos mandataires qui ont acheté.

Les paroissiens de Saint-Pierre de Montréal ont décidé, à la suite d'une retraite prêchée par le R. P. Lelièvre, d'élever un monument au Sacré-Cœur.

Ce sera le premier érigé sur une place publique à Montréal.

M. l'abbé Charles Larose, ancien curé, décédé le 11 octobre dernier, était membre de la Société d'une Messe, *section provinciale*.

Jules LABERGE, ptre.  
Secrétaire.

Archevêché de Québec.

Non, prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'honorer à la " Vérité".

## Pouvant être utile à qui veut s'établir

Il y a quelques années dans les colonnes de la *Vérité*, un prêtre plein de zèle pour la colonisation, vantait les avantages offerts par la Vallée de la Matapédia.

Ces appels et quelques autres réclames—bien que trop limitées—ne furent point inutiles puisque le développement agricole a été comparativement très rapide dans certaines parties de la région.

L'article suivant que nous extrayons du *Journal d'Agriculture*, nous rappelle la petite propagande de jadis. Ce court aperçu contient une réclame très attrayante et très substantielle dans sa brièveté.

Nous en recommandons respectueusement la lecture à messieurs les curés, appelés souvent à orienter certains paroissiens quant à l'endroit où il convient d'aller s'établir pour se livrer à l'agriculture, où il est judicieux d'envoyer leurs enfants.

POURQUOI LAISSER CES BELLES TERRES INCULTES ?

Région de la Matapédia

Monsieur le Directeur du *Journal d'Agriculture*, Québec.

Monsieur,

Avec grand zèle vous suggérez à vos lecteurs des moyens rationnels, pratiques pour tirer de la culture, de l'élevage, de l'industrie laitière—de la terre en un mot—tous les profits qu'elle réserve à qui la traite bien. Votre souci est louable, patriotique : "faire pousser un brin d'herbe sur le sol de la patrie, n'est-ce pas faire acte de bon citoyen ?"

Alors vous ne me refuserez pas un tout petit espace pour signaler la région de la Matapédia à quiconque désire, soit pour lui, soit pour les siens, mettre en œuvre les bonnes méthodes que vous préconisez, utiliser vos sages conseils.

Je viens de la traverser et de me convaincre que la terre, la bonne "terre nourricière" ne demande qu'à s'y montrer généreuse, reconnaissante.

Pourquoi ne point répondre à ces avances, lorsque tant de bras peuvent alier s'y employer pour le bonheur des familles, pour la prospérité du pays ?

Oh ! mon cher Directeur, dans ces champs unis, à perte de vue, sans roches, où l'on peut si facilement faire pousser le trèfle en abondance, quels beaux troupeaux de vaches laitières, de cochons à bacon, tenus à si peu de frais, de moutons par milliers m'y sont apparus dans un avenir prochain, à condition qu'on le veuille. Ce district favorisé deviendrait si facilement le Cotentin de la province de Québec.

Pour y développer l'industrie laitière, pour pratiquer l'élevage du bétail et du mouton, l'engraissement du cochon, la culture du soin, je me demande s'il est ailleur, même dans les endroits fort vantés, beaucoup de localités offrant autant d'avantages.

Le sol de la Matapédia est particulièrement riche, sa composition le dis-

pose à absorber l'eau de pluie, supprimant presque totalement la nécessité du foyage. Des rosées abondantes et régulières le mettent à l'abri des grandes sécheresses. Que de protections contre les adversités qui éprouvent le cultivateur !

Les terres y sont à un prix très bas pour qui veut en tirer parti.

L'Intercolonial traverse la Vallée dans toute sa longueur; le Nouveau-Brunswick est à deux pas; le proximité de nombreux chantiers de bois assure un marché au comptant et à des prix rémunérateurs. En faut-il davantage pour ouvrir de séduisantes perspectives ?

Faute d'espace, je ne puis entrer dans plus de détails, mais à qui veut savoir où s'établir, à tout cultivateur désireux de prospérer rapidement et à coup sûr, je conseille de ne point faire de choix avant de se renseigner sur ce beau pays, avant de constater si mon avis est judicieux.

Une lettre au sous-ministre de la Colonisation, M. Dufaut, à M. Alfred Pelland, Publiciste, ou à M. J. N. Castonguay, Inspecteur des chemins de colonisation, qui connaissent leur province de Québec autant qu'homme au monde, procurera tous les renseignements requis.

Déjà, plusieurs paroisses s'y développent avec une rapidité qui étonne; il y a place encore pour d'autres paroisses prospères, heureuses.... Alors je le répète :

Pourquoi laisser ces belles terres improductives ?

UN OBSERVATEUR.

## Pour le Commerce et l'Industrie

ANGLICISMES ET LEURS TERMES FRANÇAIS CORRESPONDANTS

*Acceptance* (d'une lettre de change) — Acceptation.

*Pas d'admission* — Défense d'entrer, entrée interdite.

*Application* — Demande.

Faire *application* (B. P. F., juin 1906) — S'adresser à, faire une demande.

*Vendre sur approbation* — Vendre à condition, à l'essai.

*Bargain* — Occasion, solde.

*Bookkeeping en double* — Tenue des livres en partie double.

*Business* (B. P. F., février 1909) — 1o. Occupation, emploi; 2o. affaire, entreprise; 3o. intérêt, gain.

*Prix chaque* (each) \$1.99 — \$1.99 la pièce.

*Cheap* — Bon marché, rabais.

*Check* (B. P. F., fév. 1905) — Contrôle, vérification.

*Checkage de la marchandise* — Esquillage de la marchandise.

*Checkage des bagages* — Enregistrement des bagages.

*Checkage d'une facture* — Pointage d'une facture.

*Votre choix* (your choice) — Au choix.

*Clearence* — Vente complète, quittance, décharge.

*Cient responsable* — Client solvable.

*Collection* (B. P. F., mai 1906) — Récouvrement, perception, rentrée des

crédits.

*C. O. D.* (Cash on delivery) — Paiement contre livraison.

Cet article défie toute compétition — toute concurrence.

*Compliments de la saison* — Souhaits, souhaits de Noël, du jour de l'an, meilleurs vœux.

Inscrire une somme aux *contingents* — Inscrire une somme aux dépenses imprévues.

*Débitures* — Obligations.

*Dépêche des affaires* — Expédition des affaires.

*Dépôt* — Arrhes, versement.

*Discompte* — Escompte.

*Draft* — Traite.

*Duty free* — En franchise.

*Estimés* — Budget, aperçu, prix approximatif.

*Extra charge* — Majoration de prix.

*Instalment* — Versement.

*Job* (B. P. F., déc. 1904) — Travail, ouvrage, tâche, entreprise.

Un *job* de marchandises — Un solde de marchandises.

Liste de prix — Prix courant.

*Ordres des clients* — Commandes des clients.

Fait sur *ordre* — Fait sur commande.

*Patente* (d'invention) — Brevet.

*Patenté* — Breveté.

*Réparoge* — Réparation.

*Habits, livres de seconde main* — Habits, livres d'occasion.

Un *set* de marchandises (B. P. F., oct., 1904) — Un assortiment, une variété, un grand nombre de marchandises.

*Shavage* — Prêt à usure.

*Auditer des comptes* (to audit) — Vérifier des comptes.

*Boomer* une affaire — Lancer une affaire.

*Casher* un billet — Changer, convertir en espèces un billet.

*Casher* une traite — Encaisser une traite, en toucher la valeur.

*Clairer* un employé (to clear) — Congédier, renvoyer un employé.

*Collecter* — Percevoir, recouvrer.

*Charger* 15 piastres — Demander, faire payer 15 piastres.

*Enregistrer* une lettre — Recommander une lettre.

(Le Bulletin du Parler Français)

## On le réclame partout

M. Alphonse Desjardins a reçu l'invitation d'établir des Caisses Populaires dans l'Alberta et la Saskatchewan.

Pourquoi, s'écrie la *Liberté* de Winnipeg, les autorités du Manitoba ne s'empressent-elles pas d'inviter M. Desjardins, afin qu'au cours de son séjour dans l'Ouest il jette chez nous la bonne et féconde semence de l'organisation populaire économique.

Dans presque toutes les provinces on réclame les services de M. Desjardins. Les Provinces Maritimes s'apprêtent à emboîter le pas.

Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'honorer à la "Vérité".

## LES CATHOLIQUES

### Et la "Marseillaise"

Nous avons déjà commencé il y a quelque temps, au grand déplaisir des journaux sectaires, une campagne contre la "Marseillaise" qu'on a la regrettable habitude de jouer ou de chanter, même dans certaines institutions catholiques de chez nous, à l'occasion par exemple de la visite de personnages de France.

Nous tenons à ajouter aux documents et opinions déjà cités un article de M. le chanoine Lecigne, le directeur de l'*Univers*, qui devra porter le coup de grâce à la *Marseillaise* dans nos milieux franchement et sincèrement catholiques.

Un correspondant, dit M. Lecigne, nous écrit :

"Nous sommes menacés de subir l'audition de la *Marseillaise*, ces jours-ci, à l'issue d'un congrès d'œuvres. Croyez-vous que des catholiques puissent se résigner à ce scandale.

Je lui réponds par la voie du journal. Les raisons et les faits que j'apporte pourront servir à plus d'un. Pour empêcher le mal, il suffit souvent d'éclairer les consciences. Ces quelques lignes n'ont pas d'autre but.

1o Les origines de la *Marseillaise* sont maçonniques.—Les strophes de Rouget de Lisle naquirent dans l'atmosphère des clubs de Strasbourg. Or ces clubs étaient bel et bien des loges maçonniques, affiliées à la loge martiniste des *Chevaliers bienfaisants* de Lyon. Sous la Révolution, le maire de Strasbourg est le fameux Diétrich, l'émule de Robespierre, l'homme qui disait : "Nous désignons les têtes et elles tombent." Rouget de Lisle est son ami; cet officier est reçu chez le maire parce qu'il collabore à la *Feuille de Strasbourg* l'organe des jacobins de la ville. Et c'est dans ce milieu d'impiété et de passions sanguinaires que fut composé le chant de l'Armée du Rhin. Le sang impur dont on promet d'abreuver les sillons de la terre est le sang des rois, le sang des prêtres, le sang des catholiques qui veulent rester fidèles à la foi de leur baptême.

2o La *Marseillaise* fut le chant de l'orgie révolutionnaire.—Elle n'éclate pas seulement sur les champs de bataille elle retentit sur les places, dans les rues, partout où coule le sang chrétien le sang français. Le 21 janvier 1793, on hurle la *Marseillaise* autour de l'échafaud du Roi-martyr. Au village de Chauzeaux, le général Grignon fait arrêter quinze femmes qui ont osé parler de fleurs à l'autel de l'Eglise. Il fait creuser une fosse, amène les malheureuses devant le trou béant. Les soldats entonnent la *Marseillaise*, tandis que les saintes femmes meurent une à une en spalmodiant le *Salve Regina*. A Paris on joue la *Marseillaise* sur les pas des prêtres qui vont à la guillotine. A Nantes, c'est au son de la *Marseillaise* que Carrier précipite dans la Loire les catholiques fidèles à Dieu et au roi. Les massacres de septembre s'accomplissent aux accents de la *Marseillaise*. A Arras, à Lyon, à Nîmes, partout la *Marseillaise* couvre la plainte des victimes. En 1793, Mme de Laval-Montmorency, dernière abbesse des Bénédictines de Montmartre, est conduite au pied de l'échafaud avec ses filles. Là, on les somme de chanter la

*Marseillaise*, elles répondent par le *Salve Regina* et elles meurent... Il reste dans les notes de la *Marseillaise* comme un écho des cris de rage et des hoquets de l'ivresse sanglante. Le blasphème satanique y demeure. Paroles et mus que, tout cela est l'émeute infernale. Il est impossible de séparer ce que l'histoire a uni : la *Marseillaise* fut la marche au couperet et les efforts les plus indulgents ne peuvent rien changer à ce fait brutal.

30 La *Marseillaise* est aujourd'hui une façon de chant liturgique pour les saturnales de l'impunité.—Quelques faits pris au hasard parmi les éphémères contemporaines :

En mars 1907, on célèbre à Paris les obsèques civiles de M. et Mme Berthelot : on joue la *Marseillaise* pour remplacer le *Libera*.

Le 23 juillet 1908, à Cuguen, près de Saint-Malo on enterre le maire civilement. Une musique des environs joue la *Marseillaise* sur le parcours du cortège. Le même fait se renouvelle chaque jour.

Le 2 juin 1904, des bandes envahissent l'église du faubourg de Mairson-Neuves, à Toulon. Elles arrachent du sanctuaire les statues, les ornements, les chaises ; elles en font un bûcher sur la place, y mettent le feu et dansent autour en chantant la *Marseillaise*.

Par delà nos frontières, la musique de la *Marseillaise* est l'accomplissement obligatoire de tous les exploits de l'impunité.

Le 19 juin 1904, à Tournai, Belgique, les socialistes troublent une procession religieuse et répondent à la voix des cantiques par le chant de la *Marseillaise*.

Le 17 février 1907, on célèbre à Rome l'apothéose de Carducci, le poète de l'*Hymne à Satan*. Les musiques italiennes jouent la *Marseillaise*.

Le 20 septembre 1907, la Maçonnerie commémore la prise de Rome en la spoliation sacrilège du Souverain Pontife. La *Marseillaise* éclate jusque sous les fenêtres du Vatican.

Au mois d'octobre 1910, la Révolution explose à Lisbonne. J'extrais ces lignes d'un récit envoyé au *Courrier de Bruxelles* : "J'ai vu un nègre géant, les pieds nus, et portant un chapeau de prêtre sur la tête, armé d'un sabre de cavalerie et d'un long couteau de boucher, en train de démolir un autel pour chercher des bijoux et des objets précieux. Deux révolutionnaires vêtus de chasubles d'or dansaient dans le chœur en chantant la *Marseillaise*, pendant qu'une autre bande contrefaisait la psalmodie."

J'arrête ici les faits. Il me serait facile d'en accumuler des milliers d'autres. Ceux-ci suffisent.

On me dira ; " Nous ignorons les paroles ; nous n'entendons que la musique." Ce n'est pas vrai, d'abord, et ce serait déjà trop. Ces subtilités d'ailleurs échappent à l'âme des simples et il ne faut pas la scandaliser. Les notes de la *Marseillaise* ont scandé le défilé des contes sacrilèges. Laissons-lui la gloire de ce souvenir et n'outrageons pas le ciel à moduler, même en sourdine, les phrases musicales de l'hymne diabolique.

On dira : " Alors nous autres catho-

liques nous n'avons plus de chant national ! " C'est vrai. Il y eut jadis des opprimés à qui l'on criait : *Hymnum cantate nobis...* ; ils répondaient : *Quo modo cantabimus...* Ces malheureux étaient nobles et dignes. La décence dans la défaite en est une première vengeance. En attendant des victoires accordons-nous celle de la décence. Un évêque qui avait permis qu'on jouât la *Marseillaise* devant lui aux jours lointains de l'"esprit nouveau", me disait une fois, après les désillusions : " C'est le remords de ma vie ! "

Je souhaite que tous les catholiques de France fassent l'économie de ce remords."

**Echos du Procès de Kief**

Un journaliste qui assistait au procès de Kief a communiqué à la *France Antimaçonnique* des notes très intéressantes sur cette affaire judiciaire :

" Ce sont tout le temps des meurtres savamment coordonnés de Juifs, de détectives vendus aux Juifs, de gens véreux achetés ou terrorisés,— des échafaudages de tromperie et de calomnie très compliqués qui s'arc-boutent les uns sur les autres.

Tout cela prétend prouver : 1o. que le petit André Youstchin-ky a été tué par tout le monde excepté par des Juifs ; 2o. qu'il a été assassiné dans tous les carrefours de Kief, excepté dans l'usine de Zaitzeff ; 3o. qu'à cette usine l'assassinat était absolument impossible le 12 mars : A. parce que la cour y était pleine d'ouvriers, de l'aube jusqu'à la nuit ; B. parce que les enfants ne pouvaient pénétrer dans la cour à cause d'une haie infranchissable qui l'entoure. — Et, de temps en temps, un document présenté par le Procureur ou bien une question anodine de Schmakoff fait crouler tout l'échafaudage, au grand plaisir des jurés qui se sentent délivrés d'un envoûtement, et au grand scandale de la presse juive. C'est ainsi que les bastions A et B du point 3 sont déjà démolis définitivement. Puis, l'assassinat ayant été commis par plusieurs personnes, et Baïuss étant le seul accusé, Israël veut prouver à tout prix que les Zadik, Landau et Ettinger suspectés de complicité avaient quitté Kief en janvier 1911 (avant le meurtre), ce qui est témoigné par Ettinger et Landau eux-mêmes, venus tout exprès pour cela d'Autriche, ainsi que par livres de la maison Zaitzeff et par les timbres apposés à la frontière sur les passe-ports de ces Juifs dévoués. Mais (il y a un Mais et... quel Mais !) ces Ettinger et Landau venus au tribunal de Kief sont des jeunes gens, tandis que les Ettinger et Landau suspectés étaient des hommes âgés. Et, au bon moment, le Procureur présente un informé de la gendarmerie de frontière concernant un Ettinger et un Landau âgés de 50 et quelques années, venant de Kief et passant la frontière APRÈS L'ASSASSINAT.

Il y a aussi un certain Faïvel Schuëerson qu'on avait aperçu aux environs de la grotte où était caché le petit cadavre."

On connaît le verdict : les jurés ont libéré Baïuss mais ont déclaré que le meurtre avait été commis dans l'usi-

ne juive de Kaitzeff. C'est donc dire que le meurtre a été accompli par des Juifs.

**EN PASSANT**

**Bernadette et la Vierge de S. Luc** Voici un extrait d'une lettre de Mgr Sonnois qui complète les renseignements que nous avons déjà publiés au sujet de Bernadette et du portrait de la Sainte Vierge de S. Luc. (*Vérité*, 8 nov.)

" Lorsque Fabish questionnait Bernadette sur le costume et la tenue de la sainte Vierge, le Curé de Lourdes n'était pas seul avec lui auprès de la Voyante—l'évêque d'Aire-sui-Adour, Mgr Delannoy, se trouvait là.— Ce Prélat, originaire du diocèse de Cambrai, avait dans son bréviaire une image représentant N.-D. de Grâce, vénérée à la Métropole de Cambrai. Cette Madone est une des sept attribuées (à tort ou à raison) à saint Luc. Mgr Delannoy, surpris du dédain avec lequel Bernadette écartait les images des plus célèbres Madones, eut l'idée de lui présenter celle de N.-D. de Grâce. C'est alors que la Voyante s'écria, toute joyeuse : " La voilà, je la reconnais ! "

J'ai entendu maintes fois, soit à l'évêché d'Aire, soit à l'archevêché de Cambrai, Mgr Delannoy raconter ce fait.

Comme les traits de la Madone Cambrésienne se rapprochent beaucoup de ceux des femmes orientales, on est incliné à croire à une certaine ressemblance avec la Reine du Ciel."

**L' " Evénement " et les Juifs**

Jeudi dernier l'*Evénement* dans un article de rédaction dénonçait vigoureusement l'immigration juive :

" On peut dire avec vérité que c'est de Russie que nous sont venus depuis quinze ans les immigrants les moins désirables qui soient entrés en Canada, les Juifs et les Doukobors. Les premiers, tout en conservant leurs caractéristiques, se font très vite à la vie américaine ; mais leur nombre et leurs pratiques religieuses font surgir de problèmes qui embarrasseront bientôt les gouvernements. Les Juifs demandent demain des écoles séparées, et la Législature ne pourra guère les leur refuser. Ils demanderont ensuite un conseil de l'instruction publique, et quelle réponse leur donnera-t-on ? L'affluence des Juifs dans la Province de Québec peut être considérée comme une menace pour la paix et la bonne entente en ce pays."

Au sujet des écoles, on sait que les Juifs ont trouvé un moyen très pratique de résoudre ce problème couteux.

Ils font envahir les écoles protestantes par leurs enfants. Les Juifs sont très prolifiques. Peu à peu ils deviennent la majorité, puis un jour ils sont maîtres de l'école,

C'est l'histoire de Jeannot Lapin du bon Lafontaine qui s'empare du trou de dame belette.

**Jusqu'au Conseil Privé**

Les Juifs de Québec, soutenus et ravitaillés par la

puissante Juiverie, sont bien déterminés à porter leur cause en Appel.

Nous irons, aurait déclaré un de leurs avocats, jusqu'au Conseil privé en Angleterre

Cette perspective sans doute ne les effraie pas, surtout depuis qu'un Juif, Isaac Rufus, préside la justice en Angleterre.

**S'il était grassement payé**

M. l'abbé J. C. St-Amant qui a entrepris une belle campagne en faveur des Caisses populaires dans la *Liberté* de Winnipeg, écrit :

" M. le Commandeur A. Desjardins a un défaut qui lui est très préjudiciable chez les Canadiens. Il est la victime de son dévouement. Il s'obstine à vouloir donner gratuitement ses services, refusant toute rémunération. Or, cela ne va pas avec notre éducation politique, vénale.

Aujourd'hui on n'apprécie les hommes et les choses que d'après ce qu'ils coûtent, argent sonnante.

Que M. Desjardins reçoive du Gouvernement un salaire annuel de \$5000, on commencera à croire qu'il y a du bon dans les Caisses Desjardins. Qu'il exige, pour sa campagne économique, \$10,000, et on appréciera son œuvre. Qu'il cesse tout-à-fait de se sacrifier pour le bien du peuple, qu'il ne consente plus à ouvrir la bouche en public pour moins de \$200 par discours sans compter \$1 ou \$2 du mille pour ses frais de transport, avec une pension de \$25,000 par an : oh ! alors, tout le public sera ravi. On dira que ses paroles sont d'or, que cet homme est une puissance, un génie, une sorte de nouveau Messie : et des coins les plus reculés du pays on réclamera ses services, que l'on trouvera, d'ailleurs, toujours trop bon marché...

Oh ! la belle éducation, la belle logique ! "

**La danse des pantins**

Le *Messageur Canadien du Sacré-Cœur*, livraison de décembre a enregistré cette belle protestation contre les catholiques maladroits qui à l'occasion du procès de Kief ont fait le jeu de la juiverie.

" Mais ce qu'il a de plus curieux, de plus pitoyable aussi, c'est de voir des hommes politiques chrétiens, des corps politiques composés en immense majorité de chrétiens, se faire par intérêt ou par bêtise les plats valets d'Israël. Des politiciens et des journalistes anglo-canadiens qui se délectent à tyranniser la minorité canadienne-française et catholique, expriment bruyamment à propos de ce procès leur indignation de pharisiens, sur les traitements infligés aux Juifs par le gouvernement russe. Des hommes publics canadiens-français qui ne donneraient pas un sou et ne prononceraient pas une parole pour la défense de leurs compatriotes, victimes d'une persécution bien authentique, ont présidé des assemblées de protestation contre l'administration de la justice en Russie ! Quel triste spectacle ! Et comme la juiverie est habile à faire danser les pantins ! "

**DES DOCUMENTS**

**Pour M. Langlois**

A titre gracieux nous fournissons à M. Godfroy Langlois quelques chiffres qui établissent une fois de plus que l'instruction obligatoire a fait lamentablement faillite en France.

Notre grand réformateur pourra jongler avec la statistique suivante :

Sur les listes de recrutement de la Seine, 26,609 jeunes gens sont inscrits.

19,931 savent lire, écrire et compter ;

3,045 savent lire et écrire ;

126 savent lire seulement ;

192 ne savent ni lire ni écrire ;

1,229 forment le surplus dont on n'a pu vérifier l'instruction

On peut, écrit un confrère de France, considérer comme illettrés les

3,045 conscrits qui ne savent même pas faire une addition. Il y a donc à

Paris, sur 25,000 conscrits, 3,500 jeunes gens dont la culture scolaire est

nulle ou presque nulle. Et nous ne comptons pas, dans ce chiffre, les illet-

trés, — fort nombreux certainement, — figurant dans le chiffre des 1,329 conscrits sur lesquels on n'a pas de renseignements.

Voilà les beaux résultats de l'instruction obligatoire, la grande et sempiternelle panacée de M. Langlois.

Il y a maints charlatans qui ont moins de toupet.

Voici encore d'autres renseignements sur lesquels nous attirons l'attention bienveillante de M. Langlois.

L'Aurore, (n° du 29 octobre), nous dit que le recrutement de la Corse compte 54% d'illettrés.

On lisait, dans le Rappel du 19 octobre, sous le titre : *Lamentable indice* qu'un conscrit originaire du Morbihan a voulu se suicider, à Compiègne, parce qu'il ne comprenait pas le français.

Terminons par ce commentaire judiciaire d'un journal catholique.

Cette situation s'aggrave, chaque année, en raison directe de l'augmentation des sacrifices imposés aux Français en faveur de l'école maçonnisée.

La F.-M., voulant faire établir le monopole de l'enseignement, nous verrons s'accroître, encore, dans l'avenir le pourcentage des illettrés.

**PRIX SPECIAL**

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

**Pour bien prononcer l'anglais**

A tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais le nouveau manuel abrégé du R. P. T. Barré C. S. C. *English Accentuation* (abridged) *Speller and Reader*, est tout indiqué.

Franco, 22 sous.

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

**Cours de Laiterie**

L'ouverture des cours d'hiver de laiterie aura lieu le 9 décembre à l'école de Saint-Hyacinthe.

Voici le programme de ces cours :

1er Cours, (Anglais). — Du 9 au 24 décembre, 1913.

2me Cours, (Français). — Des candidats-inspecteurs, du 7 au 29 janvier 1914.

3me Cours. — Du 2 au 20 février.

4me Cours. — Du 23 février au 12 mars.

5me Cours. — Du 16 mars au 3 avril.

L'entrée des élèves se fera toujours le lundi et les étudiants sont tenus d'assister à la première leçon le mardi matin à 8 heures précises.

Les étudiants devront écrire à l'avance pour obtenir leur admission. Les salles de classe ne peuvent recevoir que 120 élèves à chaque cours.

L'école de laiterie décerne aux étudiants divers certificats et diplômes.

Les élèves auront dans l'école des salles d'étude et de travail à leur disposition ; mais ils devront se loger et prendre pension au dehors, à leurs frais. \$3.50 à \$4.00 par semaine.

La direction de l'École ne peut, en aucune façon, assumer la responsabilité de la surveillance des jeunes élèves en dehors des heures de travail ou d'étude à l'école.

Chaque élève fabricant devra se pourvoir d'un uniforme blanc de travail, (pantalon, blouse et casquette). On trouve cet uniforme chez les marchands de la ville au prix de \$1.50 à \$2.00.

En se présentant au Secrétariat chaque élève est tenu de déposer une somme de deux piastres pour garantir le paiement de la casse des instruments de verrerie ou autre partie du mobilier.

Cette somme sera remise à l'élève, à son départ si aucune réclamation n'est faite contre lui.

Tout élève doit souscrire une piastre pour être membre de la Société d'Industrie Laitière, ce qui lui donne droit à la réception du *Journal d'Agriculture*, du *Rapport Annuel de la Société* et de diverses publications, durant son séjour à l'école.

Pour toutes informations, s'adresser à

O. E. DALAIRE,  
Secrétaire-Trésorier,  
St-Hyacinthe, Qué.

**Frédéric Ozanam**

Vie populaire de Frédéric Ozanam par Claude Peyroux que nous recommandons à tous les amis de cet apôtre de la Société Saint-Vincent de Paul 10 sous l'unité, franco.

\$1.00 la douzaine. \$7.00 le cent.

Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

**En vente à la "Propagande des Bons Livres"**

— ( : o : ) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

**La Collection Bleue**

La Fresnaie — M. Aigueperse.

Mam d'enfant " "

L'Hérisme au pays des neiges — M. du Canfranc.

Le Fils de Stenio Morelli — Mary Florau.

Une Part de Bonheur — M. de Lamiraudie  
Aventures d'Artiste — M. de Lamiraudie.

La Pupille du Doyen — Maurice Le Beaumont.

Sans Baptême — Jeanne de Lias.

Les Hommes de Proie — Jeanne de Lias.

Le Plan de la Comtesse — M. Maryan.

La Fiancée Boër — Raoul Montis.

La Fortune de M. Maufroy — B. Rorlot.

Le Mystère d'Atlaq — Marie Thiery.

Au Bat " "

La collection 14 vol. \$4.00

*Délégués Canadiens Français en Angleterre*, depuis la cession du pays à l'Angleterre jusqu'à la Confédération (1763 à 1867). Brochure de 246 pages. Prix : \$1.00.

RECUEIL PAROISSIAL DE PRIÈRES ET DE CANTIQUES destiné à rendre facile à tous les fidèles la participation aux prières et aux chants de l'église par l'abbé Saurin, chanoine honoraire, missionnaire apostolique. L'unité 40c. La douz. \$3.60 Le cent \$25.00.

*Les Enigmes de la Création* par l'abbé Moreux. Etude scientifique illustrée. Edition de luxe. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00

*Suzanne la Doctoresse* par Charles de Vuire. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00.

*Mémoires du Cardinal Consalvi* publiés par Créteineau-Joly.

*La Sainte Vierge au Liban* par le R. P. Goudard, S. J.

Beaux volumes. Edition de luxe. broché \$2.00. Rel. toile 3.00. Rel. chagrin 4.00.

LE JEUNE APOLOGISTE. Relié 20c. l'unité. \$2.00 la doz. Broché 11c. l'unité. \$1.20 la doz.

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ÊTRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nystein.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50 cts l'unité, 60 cts franco. \$5.40 la doz.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE MARIAGE, son origine, sa nature, sa vie intense, ses devoirs, sa préparation. 482 pages. 70 cts l'unité, \$6.75 la doz.

Ces que les fiancés et les époux doivent savoir ou la vie à deux bien définie au point de vue moral, médical, social. Ouvrage réservé aux fiancés et aux époux par l'auteur du "Bonheur des Familles." In-12 de 125 pages, franco, 23c.

**Volumes à 30 centins franco**

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt  
Général de Sonis " "  
García Moreno " "  
Berryer, par Pierre Lemoyne.  
Montalembert (Abbé L. Bouthors)  
Le général Chanzy, par Jean Laure.  
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...  
Amiral Courbet, (Comte de Lionval).  
O'Connell, par Emile Valsayre.

**LA VIE DES SAINTS**

1.— Vie des Saints pour tous les jours de l'année. Deux vol. in-8° de 1460 pages, comprenant 365 Vies. Les 2 vol. reliés toile, \$1.75.

2.— Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Quatre vol. in-8° de 2300 pages, comprenant 575 Vies. Les 4 vol. reliés toile, \$3.00.

3.— Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Six volumes de 4800 pages, comprenant les 1200 Vies parues. Les six vol. reliés toile \$6.00.

**POUR LE PRIE-DIEU**

L'Adoration perpétuelle - l'heure sainte ; in-18, 24 pages.

La douzaine 17 cts franco.

ENTRE AMIS. — Recueil de lettres du R. P. Lalonde, S. J. à un de ses amis. Un vol. 75c. franco.

VIE abrégée de Noëlle, la petite Viergelette du Saint Sacrement. 45c. la douz. franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

**Ouvrages du P. Berthier, M. S. 30 SOUS Franco (Vols. in 16)**

Le Livre de Tous. 470 pages.

Le Jeune Homme comme il faut. 544 pages.

L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.

La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.

L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 468 pages.

Heureux les Cœurs purs. 400 pages.

La Clé du Ciel. 430 pages.

Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 380 pages.

Petite Bibliothèque de la famille. 200 brochures illustrées de 16 à 28 p. (la plupart de 24 p.) Encyclopédie populaire et chrétienne. La collection \$1.10. Franco 1.40.

Petite Bibliothèque des jeunes filles et des mères chrétiennes. 100 brochures illustrées de 24 à 32 p. ; textes spécialement appropriés à ce public. La collection \$1.00. Franco 1.20.

**La Propagande des Bons Livres**  
Bureaux de la "Vérité"  
près Québec